Pour le service public ferroviaire, contre l'UE !

Le 04-02-2018

Télécharger ou imprimer au format PDF

Défendre le service public ferroviaire, c'est être contre l'Union européenne !

Les cheminots et les usagers du rail sont appelés à manifester le 8 février à Paris à partir de 13 h à la République pour la défense du service public ferroviaire et contre la concurrence ferroviaire.
Le Pardem soutient cette initiative de la CGT et les revendications en faveur du service public du rail dont la privatisation a commencé et va s'accentuer. Mais peut-on défendre le service public sans remettre en cause l'appartenance à l'Union européenne qui impose ses directives néolibérales et détruit tous les services publics ? EDF, La Poste, les télécommunications, la SNCF...

Pour mémoire, il y a 10 ans, le 8 février 2008, les parlementaires français trahissaient le NON au Traité constitutionnel européen voté par près de 55% en 2005 et adoptaient le Traité de Lisbonne ! N'y a-t-il aucun lien de cause à effet ?

Tract du Pardem :

www.pardem.org

Parti de la démondialisation
PARDEM
SOUVERAINETÉ NATIONALE - JUSTICE SOCIALE - COOPÉRATION INTERNATIONALE

ETRE POUR LE SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE, C'EST ÊTRE CONTRE L'UNION EUROPÉENNE !

La CGT des cheminots appelle ce 8 février 2018 à manifester pour la défense du service public ferroviaire et contre la concurrence ferroviaire. Le choix d'appeler conjointement les cheminots et les usagers du rail à manifester est une excellente idée selon le Pardem, ainsi que le thème de cet appel.

NOUS AIMERIONS QUE CETTE DATE DU 8 FÉVRIER 2018 SOIT CHOISIE PAR LA CGT DES CHEMINOTS EN RAISON DU 10E ANNIVERSAIRE DU 8 FÉVRIER 2008. Ce jour là, en effet, s'achevait un véritable coup d'Etat parlementaire qui avait consisté à ratifier le traité de Lisbonne par le Congrès réuni à Versailles puis par les deux assemblées. Pourtant, le peuple français avait rejeté ce texte lors du référendum du 29 mai 2005.

Mais il est peu probable que le syndicalisme tel qu'il est aujourd'hui y voit un quelconque rapport. Les syndicats de cheminots se contentent de contrer les effets des paquets de directives européennes sans jamais en contester l'essence : l'existence-même de l'UE.

Le syndicalisme qui prétend être « *de transformation sociale* » peut-il s'en tenir à la riposte aux mauvais coups sans en analyser les causes ? Ce même syndicalisme peut-il se référer - avec raison - à la catastrophique privatisation du rail britannique et se contenter d'accompagner les décisions bruxelloises en essayant de sauver provisoirement quelques meubles statutaires ?

POURTANT, NOMBRE DE MILITANTS SYNDICAUX ET D'ORGANISATIONS SYNDICALES ONT POSITIVEMENT CONTRIBUÉ À GAGNER UN IMPORTANT VOTE POUR LE NON (49%) AU TRAITÉ DE MAASTRICHT ET UNE SPLENDIDE VICTOIRE DU NON (55%) AU TRAITÉ CONSTITUTIONNEL (REBAPTISÉ TRAITÉ DE LISBONNE).

Depuis Maastricht, les monopoles publics sont interdits. Point final. Depuis Lisbonne, les Etats ne peuvent plus mener une quelconque politique économique nationale. C'est interdit. Point final.

Alors, comment espérer inverser la tendance tout en restant dans un cadre hyper contraignant ? Les confédérations syndicales françaises, et partout ailleurs dans l'UE, sont coupables d'européisme, donc de soumission aux politiques élaborées à Berlin et Bruxelles. La CES (confédération européenne des syndicats) joue ce rôle d'intégration et d'adhésion du syndicalisme européen au néolibéralisme, en essayant de faire croire qu'il y aurait une voie « *soft* » à la mise en œuvre des traités.

LE PARDEM APPELLE LES CITOYENS, LES USAGERS, LES CHEMINOTS ET LES SYNDICALISTES À FAIRE DE LA POLITIQUE DANS TOUS LES ESPACES QUI S'Y PRÊTENT, AUTOUR DE LA MACHINE À CAFÉ, DANS LE SYNDICAT, ET SURTOUT AVEC LE PARDEM, SEUL PARTI POLITIQUE PROGRESSISTE FRANÇAIS À REVENDIQUER LA SORTIE RADICALE DE LA FRANCE DE L'UNION EUROPÉENNE ET DE L'EURO. SEUL MOYEN POUR NOUS LIBÉRER DES DIRECTIVES EUROPÉENNES QUI CASSENT LES SERVICES PUBLICS ET L'EMPLOI

Pour regagner la possibilité de faire des choix différents de ceux que nous imposent les classes dominantes, agissez politiquement avec le Parti de la Démondialisation, rejoignez le Pardem !

BULLETIN D'ADHESION

Parti de la démondialisation PARDEM

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Profession : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

E.mail : ..... Tél : .....

Homme ☐ Femme ☐ Profession ..... Montant cotisation .....

Date et signature :

Ne pas jeter sur la voie publique

Les personnes imposables bénéficient d'une réduction d'impôts égale à 66% des sommes versées dans un plafond de 20% du revenu du foyer fiscal. Les cotisations et les dons peuvent faire l'objet d'un prélèvement automatique (minimum 10 euros par mois). Pour les personnes non imposables ou à faibles ressources, le montant minimum de la cotisation annuelle est de 30 euros. Pour les autres, les cotisations doivent tendre vers 1% du salaire net.
MODE D'EMPLOI DE L'ADHÉSION : Adressez-nous votre bulletin d'adhésion accompagné d'un chèque à l'ordre de : Association de financement du Pardem (agréée par la CNCCFP le 1er janvier 2012) à l'adresse suivante : **Association de financement du PARDEM - 12, rue de la gare - Kernével - 29140 - ROSPORDEN**

- Se connecter ou s'inscrire pour poster un commentaire